



## AFFICHAGE

Cherbourg-en-Cotentin, le 2 octobre 2020

**Objet : Recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

En application des dispositions de l'article L 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin couvrant la période de Janvier à Mars 2020 est paru et mis à votre disposition au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Hôtel Atlantique, Boulevard Félix Amiot 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN aux heures ouvrables (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00).



LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE